

Compte rendu de la séance du jeudi 22 avril 2021

Secrétaire(s) de la séance:
Cedric ZANARDO

Ordre du jour:

- VENTE DU UNIMOG MERCEDES
- DM n°1 - 2021
- ACHAT MINI-PELLE
- DM n°2 - 2021

Délibérations du conseil:

VENTE MERCEDES UNIMOG (AR 2021 016)

M. le Président expose à l'Assemblée que l'engin de chantier de marque Mercedes UNIMOG immatriculé BJ-349-BF n'est plus utile au sein du SIAEP et qu'il y a lieu de le mettre à la vente.

Il rappelle que cet engin a été acheté en 1993 et qu'il totalise 115 309 km.

M. le Président propose le prix de vente de 22 000€ TTC (*vingt-deux mille euros TTC*).

L'Assemblée après avoir entendu l'exposé de M. le Président et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la vente de l'engin de chantier de marque Mercedes UNIMOG immatriculé BJ-349-BF, pour un montant de **22 000 € TTC (soit 18 333.33 € HT)**.

- DIT que ce bien sera vendu en l'état ;
- AUTORISE M. le Président à procéder à la cession de l'engin de chantier de marque Mercedes UNIMOG acquis en 1993 et totalisant 115 309Km ;
- DIT que la recette sera inscrite au Budget 2021 au compte 775 – produits des cessions d'éléments d'actif ;
- DIT que ce bien sera sorti de l'inventaire ;
- DONNE tout pouvoir à M. le Président pour remplir toutes les formalités nécessaires à la cession de ce bien.

DM n°1 - 2021 (AR 2021 017)

Le président expose à l'assemblée qu'une erreur est présente dans le BP 2021 et doit être modifiée.

Sur proposition de M. le Président, le Comité Syndical décide les opérations suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	intitulé	Montant	Article	intitulé	Montant
2312	Terrain	-50 000 €	021	Virement section de fonctionnement	-50 000 €
TOTAL DM		-50 000 €	TOTAL DM		-50 000 €
TOTAL BUDGET apres DM		1 134 071.82€	TOTAL BUDGET apres DM		1 134 071.82€

ACHAT MINIPELLE VOLVO NEUVE AR_2021_018

Monsieur le Président informe l'assemblée du besoin de renouvellement de la minipelle servant aux travaux du SIAEP.

Il est donc proposé au Conseil Syndical d'autoriser Monsieur le Président d'acquérir une nouvelle minipelle neuve.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à acquérir une minipelle Volvo ECR35D neuve

PRECISE que son prix de vente est de 41660 euros HT.

PRECISE que le budget 2021 prévoit 65000€ au compte 2154 (matériel industriel) pour ce type d'action.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à l'achat de ce véhicule et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

DM n°2 - 2021 AR_2021_019

Le Président expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	intitulé	Montant	Article	intitulé	Montant
022	Dépenses imprévues	-5000 €		NEANT	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5000 €			
TOTAL		0.00 €	TOTAL		0.00 €

Le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.